

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1084

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 15

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les cellules souches pluripotentes induites sont utilisées pour la recherche pharmacologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche pharmacologique a pour principal objectif la mise au point de médicaments. Elle consiste notamment à cribler des molécules, modéliser des pathologies et tester la toxicité des médicaments.

Il est acté de façon consensuelle aujourd'hui que, pour la recherche de l'industrie pharmaceutique, les cellules souches embryonnaires humaines peuvent être remplacées. Les cellules souches pluripotentes induites (iPS), sont une alternative reconnue et effective, dans ce domaine. Il n'y a plus aucun débat sur ce point.